

APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION

Numéro de référence CSTB : 3302_V1

ATEx de cas a

Validité du 08/02/2024 au 07/02/2027



Copyright : Société Estil Guru S.L.U.

L'Appréciation Technique d'expérimentation (ATEx) est une simple opinion technique à dire d'experts, formulée en l'état des connaissances, sur la base d'un dossier technique produit par le demandeur. *(extrait de l'art. 24)*

A LA DEMANDE DE :

Estil Guru S.L.U.
22 Carrer dels Telers
Pòle industrial el Pla
46870 Ontinyent, Espagne

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2
Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82 – Siret 775 688 229 00027 – www.cstb.fr
Établissement public à caractère industriel et commercial – RCS Meaux 775 688 229 – TVA FR 70 775 688 229
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3302_V1

Note Liminaire : Cette Appréciation ne vise pas les éléments porteurs dont le dimensionnement et la stabilité sont supposés être vérifiés par ailleurs.

Selon l'avis du Comité d'Experts en date du 08/02/2024, le demandeur ayant été entendu, la demande d'ATEX ci-dessous définie :

- Demandeur : Société Estil Guru S.L.U.
- Procédé : PRIMO SPEC
- Technique objet de l'expérimentation : Procédé destiné à la réalisation d'une protection à l'eau sous carrelage en natte revêtu d'un revêtement céramique et assimilé - pierres naturelles en sols et murs intérieurs.
Au sol, le procédé peut être associé à une Sous-Couche Acoustique Mince (SCAM) classée SC1 au plus sous chape.

Cette technique est définie dans le dossier enregistré au CSTB sous le numéro ATEX 3302_V1 et résumé dans la fiche sommaire d'identification ci-annexée,

donne lieu à une :

APPRECIATION TECHNIQUE FAVORABLE A L'EXPERIMENTATION

Remarque importante : Le caractère favorable de cette appréciation ne vaut que pour une durée limitée au **07/02/2027**, et est subordonné à la mise en application de l'ensemble des recommandations formulées au § 4.

Cette Appréciation, QUI N'A PAS VALEUR D'AVIS TECHNIQUE au sens de l'Arrêté du 21 mars 2012, découle des considérations suivantes :

1°) Sécurité

1.1 – Stabilité des ouvrages et/ou sécurité des équipements

La mise en œuvre du procédé PRIMO SPEC ne présente aucun effet mettant en cause la stabilité des ouvrages ou la sécurité des équipements.

1.2 – Sécurité des intervenants

- Sécurité des ouvriers

Se référer aux fiches de sécurité.

- Sécurité des usagers

En ce qui concerne la glissance, sous réserve d'un entretien adapté du carrelage (en particulier dans les zones à pente nulle) et de dispositions constructives adaptées (pas de transition brusque non signalée d'une zone de forte résistance à la glissance à une zone de faible résistance à la glissance), le risque de glissance paraît convenablement limité.

1.3 – Sécurité en cas d'incendie

Le procédé PRIMO SPEC n'est pas de nature à affecter la tenue au feu des ouvrages.

2°) Faisabilité

2.1 – Production

Les techniques de production et les contrôles effectués à l'usine par le fabricant permettent de garantir une constance de la qualité du produit délivré.

2.2 – Mise en œuvre :

La mise en œuvre décrite au dossier technique ne présente pas de difficultés particulières vis-à-vis de procédés équivalents, mise à part la mise en œuvre sur chape flottante. Le traitement des points singuliers décrit dans le dossier technique doit être scrupuleusement respecté.

2.3 – Assistance technique

L'assistance technique est assurée par la société Estil Guru.

Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3302_V1

3°) Risques de désordres

Les risques de désordres peuvent être les suivants :

- perte de la fonction protection à l'eau suite à :
 - percement de la natte dans le cas d'un défaut de planéité du support,
 - non-respect du traitement des points singuliers préconisé dans le dossier technique,
 - tassement excessif de l'ouvrage en cas de mise en œuvre d'une sous-couche acoustique ne respectant pas le classement maximal SC1 prévu dans le dossier technique ;
- décolllement du revêtement dans le cas du non-respect du choix et de la consommation des produits de collage définis au dossier technique ;
- création d'un pont phonique si la bande de raccord sol/mur est collée avec le mortier-colle au lieu du W-S MASTIC en cas de pose sur chape sur sous-couche acoustique mince (SCAM),

4°) Recommandations

Au regard des risques énoncés, les recommandations sont les suivantes :

- Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre devront être informés des exigences particulières que requiert le procédé en termes de caractéristiques des supports ;
- L'entreprise de mise en œuvre devra porter un soin tout particulier :
 - à la réception, au diagnostic et à la préparation du support,
 - au choix des mortiers colles à utiliser et au traitement des points singuliers en respectant les préconisations du dossier technique ;
- La sous-couche isolante sous-chape devra être une Sous-Couche Acoustique Mince (SCAM) et devra bénéficier d'un classement SC1 au plus pour limiter les risques de tassement ;
- Dans le cas de la mise en œuvre sur chape flottante, la colle polymère prescrite dans le dossier technique devra être utilisée systématiquement à la place du mortier colle pour coller la bande de jonction sol/mur PRIMO BAND 120 pour éviter de créer un pont phonique.

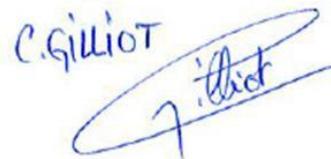
5°) Rappel

Le demandeur devra communiquer au CSTB, au plus tard au début des travaux, une fiche d'identité de chaque chantier réalisé, précisant l'adresse du chantier, le nom des intervenants concernés, les contrôles spécifiques à réaliser et les caractéristiques principales de la réalisation.

EN CONCLUSION et sous réserve de la mise en application des recommandations ci-dessus, le Comité d'Experts considère que :

- La sécurité est assurée,
- La faisabilité est réelle,
- Les risques de désordres sont limités.

Champs sur Marne,
La Présidente du Comité d'Experts,



Christine GILLIOT

ANNEXE 1

FICHE SOMMAIRE D'IDENTIFICATION ⁽¹⁾

Demandeur : **Estil Guru S.L.U.**
22 Carrer dels Telers
Pôle industriel el Pla
46870 Ontinyent, Espagne

Définition de la technique objet de l'expérimentation :

Le procédé PRIMO SPEC est destiné à la réalisation d'une protection à l'eau sous carrelage en natte revêtue d'un revêtement céramique et assimilé - pierres naturelles en sols et murs intérieurs. Au sol, le procédé peut être associé à une Sous-Couche Acoustique Mince (SCAM) classée SC1 au plus sous chape.

Constitution du système :

Le système complet est constitué par :

- un primaire à appliquer éventuellement sur le support,
- la sous-couche PRIMO collée à l'aide d'un mortier-colle cité au § 2.2 du dossier technique,
- un revêtement céramique ou assimilé ou pierre naturelle collé à l'aide du même mortier-colle que la sous-couche PRIMO,
- un produit de jointoiement adapté au mortier-colle utilisé,
- les accessoires nécessaires au traitement spécifique des points singuliers : bande de jonction PRIMO BAND 120, angles préformés W-S DIN et W-S DEX et manchons pour tuyaux W-S TUB et SAFETUB.

Destinations :

Le procédé PRIMO SPEC est utilisable en travaux neufs et travaux de rénovation en sols intérieurs dans les locaux classés P3 E2 au plus sans pente ni siphon, sur les supports définis au § 1.2.1 du dossier technique.

Le procédé est également utilisable en travaux neufs et travaux de rénovation en murs intérieurs dans les locaux classés EC au plus conformément au e-cahier n°3788 du CSTB sur les supports définis au § 1.2.2 du dossier technique.

(1) La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro ATEx 3302_V1 et dans le cahier des charges de conception et de mise en œuvre technique (cf. annexe 2) que le fabricant est tenu de communiquer aux utilisateurs du procédé.

ANNEXE 2

CAHIER DES CHARGES DE CONCEPTION ET DE MISE EN ŒUVRE

Ce document comporte 14 pages.

PRIMO SPEC

« Dossier technique établi par le demandeur »

Version tenant compte des remarques formulées par le comité d'Experts

Datée du 23/04/2024

A été enregistré au CSTB sous le n° d'ATEX 3302_V1.

Fin du rapport

Version finale 23/04/2024



ESTIL GURU S.L.U.

Systeme PRIMO SPEC

Table des matières

A Description	3
1. Domaine d'emploi	3
1.1. Locaux visés	3
1.1.1. En sols intérieurs	3
1.1.2. En murs intérieurs	3
1.2. Supports visés	3
1.2.1. Sols intérieurs	3
1.2.2. Murs intérieurs	3
1.3. Carreaux associés	3
2. Caractéristiques des composants	3
2.1. Sous-couche PRIMO	3
2.1.1. Dimensions	4
2.1.2. Autres caractéristiques	4
2.2. Produits de pose de la sous-couche PRIMO et du carrelage collé	4
2.3. Produits connexes	4
2.3.1. Bande de jonction entre lés	4
2.3.2. Angles préformés rentrants ou sortants	5
2.3.3. Manchons pour tuyaux (figures 2 A et 2 B)	5
2.3.4. Mastic	6
2.3.5. Profilés	7
2.4. Primaires	7
3. Fabrication – contrôle	7
4. Mise en œuvre du procédé en sols	7
4.1. Traitement préalable	7
4.2. Reconnaissance du support et préparation éventuelle	8
4.2.1. Supports en sol	8
4.3. Mise en œuvre de la sous-couche PRIMO	8
4.3.1. Application en partie courante	8
4.3.2. Raccordement de deux lés de PRIMO	8
4.3.3. Traitement des points singuliers	9
4.3.3.1. Raccordements sol-mur	9
4.3.3.2. Traitement des angles	10
4.3.3.3. Appareils sanitaires	10
4.4. Traitement des joints	11
4.4.1. Joints de fractionnement du support	11
4.5. Pose du carrelage	11
4.5.1. Partie courante	11
4.5.2. Joints entre carreaux	12
4.5.3. Joints périphériques	12
4.5.4. Joints de fractionnement du carrelage	12
4.6. Mise en service	12
5. Mise en œuvre du procédé en murs	12
5.1. Reconnaissance du support et préparation éventuelle	12
5.2. Traitement préalable	12
5.2.1. Raccordement sol-murs	12
5.2.2. Canalisations traversantes	12
5.3. Mise en œuvre de la sous-couche PRIMO	13
5.3.1. Application partie courante	13
5.3.2. Raccordement de deux lés de PRIMO	14
5.4. Traitement des points singuliers	14
5.4.1. Raccordement mur – mur	14
5.4.2. Appareils sanitaires	14
5.5. Pose collée du carrelage	14
5.5.1. Partie courante	14
5.5.2. Joints entre carreaux	14
6. Assistance technique	15
B. Résultats expérimentaux	15
C. Références	15

Dossier technique Système PRIMO SPEC

A. Description

Le procédé PRIMO SPEC est destiné à la pose de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles en sols et murs intérieurs. Il permet la réalisation d'une protection à l'eau en sols et en murs.

Le système complet est constitué par :

- un primaire adapté au support (le cas échéant),
- la sous-couche PRIMO collée avec une colle à carrelage adaptée (listées au § 2.2),
- le carrelage sur la sous-couche PRIMO, collé avec la même colle,
- le traitement spécifique des points singuliers.

1. Domaine d'emploi

Le domaine d'emploi est conforme au paragraphe 1.2 du Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution « CPT SPEC Nattes », *e-cahier du CSTB*, Cahier 3788.

1.1 Locaux visés

1.1.1. En sols intérieurs

Les locaux visés en sol sont les locaux classés P3 E2 au plus sans pente, ni siphon. Seul le cas des douches cloisonnées avec ressaut intérieur supérieur à 2 cm est visé.

1.1.2. En murs intérieurs

Les locaux visés en murs sont les locaux classés EC au plus conformément au CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB n° 3788).

1.1 Supports visés

1.1.3. Sols intérieurs

En sols intérieurs, les supports visés en travaux neufs et en rénovation sont ceux définis au § 5.1 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

Ces supports sont également visés sur Sous-Couche Acoustique Mince (SCAM) bénéficiant d'un classement SC1 au plus.

1.1.4. Murs intérieurs

En murs intérieurs, les supports visés en travaux neufs et en rénovation sont ceux définis au § 5.2 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

1.2 Carreaux associés

Pose collée

Les carreaux associés au procédé PRIMO SPEC sont ceux du Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution « CPT SPEC Nattes », *e-cahier du CSTB*, cahier 3788 complété comme suit :

- En sol
 - les carreaux doivent être de type P3 au moins.
 - leur épaisseur doit être de 8 mm au moins.

2. Caractéristiques des composants

2.1 Sous-couche PRIMO

La sous-couche PRIMO est constituée d'une double feuille de EVA Copolymère souple de couleur rouge et revêtue sur chaque face d'un non tissé en fibres de polypropylène.

Figure 1 – Natte PRIMO



2.1.1. Dimensions

- Epaisseur de la sous-couche (mm) : 0,45 (\pm 5 %)
- Longueur (m) : 5, 20 et 30 (ou à la coupe)
- Largeur (m) : 1 et 2

2.1.2. Autres caractéristiques

- Masse surfacique (g/m²) : 190 (+/- 10 %)

Couleur : rouge

- Stabilité chimique : résistance aux produits normalement utilisés avec les revêtements céramiques
- Résistance à la traction (EN 12311-2) :
sens longitudinal \geq 250 N/50 mm
sens transversal \geq 180 N/50 mm
- Pliabilité à froid : à -40°C, aucune fissure n'est détectée
- Étanchéité à l'eau (EN 1928-B) : étanche

2.2 Produits de pose de la sous-couche PRIMO et du carrelage collé

Les colles à carrelage utilisées pour coller la sous-couche PRIMO sur le support puis mettre en œuvre le carrelage doivent bénéficier d'un certificat QB11 en cours de validité.

Les colles à utiliser sont listées ci-dessous :

- KERAFLEX de la Société MAPEI France
- WEBERCOL FLEX ECO de la Société Saint Gobain Weber France
- PRB COL SOUPLE de la Société PRB
- CERMIPLUS XL FLEX 2.0 de la Société CERMIX

2.3 Produits connexes

2.3.1. Bande de jonction entre lés

Bande de jonction PRIMO BAND 120 en rouleau :

- Épaisseur (mm) : 0,45 (\pm 5%)

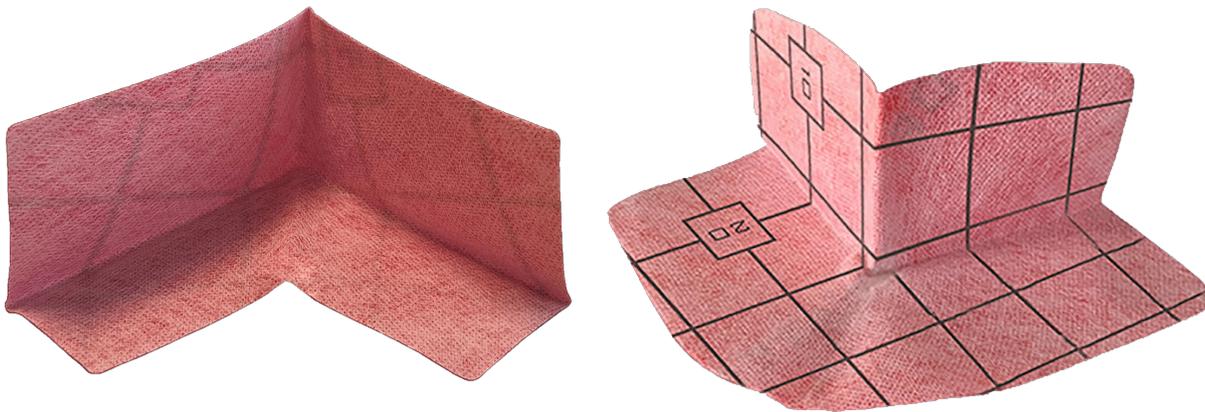
- Largeur (cm) : 12
- Longueur (m) : 50
- Masse surfacique (g/m²) : 190 (± 10 %)

2.3.2. Angles préformés rentrants ou sortants

Angles préformés conditionnés par deux.

- W-S DIN angles rentrants. Chaque aile de l'angle présente une dimension de 6 cm au mur + 6 cm au sol sur 10 cm de longueur.
- W-S DEX angles sortants : Chaque aile de l'angle présente une dimension de 6 cm au mur + 6 cm au sol sur 10 cm de longueur.

Figure 2 – Angles Préformés



2.3.3. Manchons pour tuyaux (figures 3 et 4)

Manchons pour tuyaux constitués de la membrane PRIMO. Conditionnés par deux.

- W-S TUB : collerette préformée constituée de la membrane WATER-STOP de format 15 x 15 cm avec une ouverture centrale de 17 mm de diamètre en relief de 3 mm
- SAFETUB : manchon élastomère avec une ouverture centrale de diamètre adaptable et muni d'une collerette constituée de la membrane WATER-STOP

Figure 3 : W-S TUB

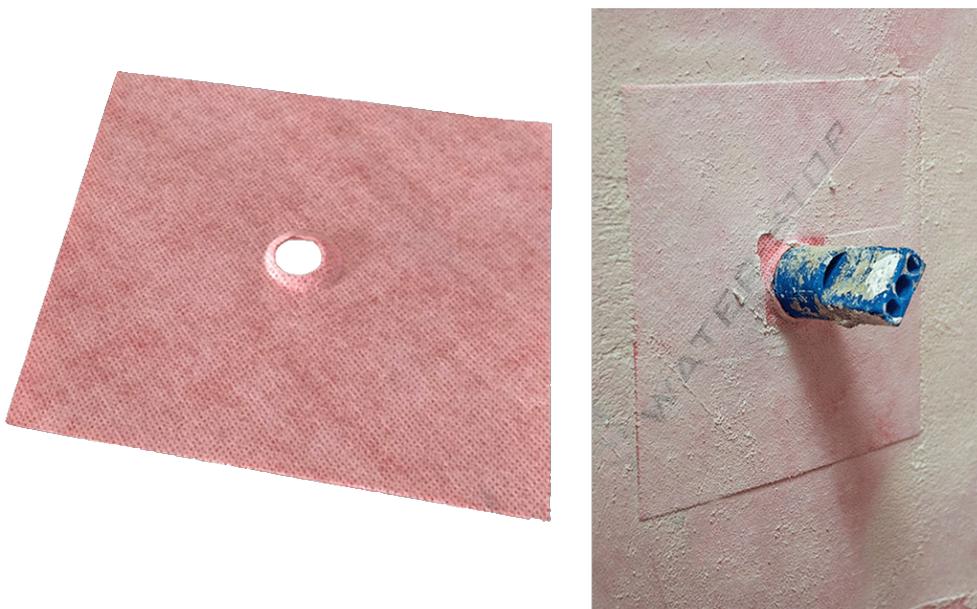


Figure 4 : SAFETUB



2.3.4. Mastic

W-S MASTIC :

- Nature : MS polymère mono-composant
- Dureté Shore A : 35
- Densité (kg/m³) : 1,65 ± 0,02
- Conditionnement : cartouche de 290 ml.
- Durée de stockage : 12 mois dans son emballage d'origine et dans un endroit sec et frais

2.3.5. Profilés

Profilé pour traitement des raccords mur / bac à douche ou baignoire en résine synthétique rigide avec languette en PVC souple PROFILITEC INTERJOLLY IJ-P

- largeur de l'aile perforée pour ancrage au-dessous du carrelage : 25 mm

2.4 Primaires

Les primaires sont définis dans la fiche des primaires du fabricant de colle à carrelage, disponible sur le site internet des colles à carrelage certifiées QB.

3. Fabrication - contrôle

La fabrication de la sous-couche PRIMO est sous-traitée dans une usine en République Tchèque, certifiée ISO 9001:2015 et ISO 14001.

Les contrôles suivants sont réalisés dans l'usine productrice par le fabricant sous-traitant sur chaque lot :

- Masse surfacique,
- Résistance à la traction et à l'allongement (EN 12311-2),
- Résistance à la déchirure (EN 12310-2).

L'adhérence du non tissé est vérifiée par la Société ESTIL GURU à la réception de chaque lot.

4. Mise en œuvre du procédé en sols

4.1 Traitement préalable

Canalisations traversantes

Le traitement des canalisations traversantes en sol est décrit au § 7.2.4.2 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB n° 3788)

4.2 Reconnaissance du support et préparation éventuelle

4.2.1. Supports en sol

Les supports en sol doivent présenter les caractéristiques définies au §7.1.1 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788) complétées comme suit.

Maçonneries et bétons

Les supports en maçonnerie et bétons doivent être conformes aux exigences du §7.1.1.1 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

L'application éventuelle d'un primaire avant la mise en œuvre de la protection à l'eau est définie dans le fiche primaire du fabricant de la colle utilisée (cf. § 2.2 du Dossier Technique).

Chape liquide à base de ciment ou à base de sulfate de calcium

La chape doit être réalisée conformément aux Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment et de sulfate de calcium et au DTA ou certificat correspondant en cours de validité. Le primaire du fabricant de la colle utilisée, adapté au support, est appliqué après vérification de l'humidité résiduelle de la chape tel que défini en fonction de sa nature au paragraphe correspondant du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

Chape sèche

La chape doit être réalisée conformément à l'Avis Technique correspondant en cours de validité.

L'application éventuelle d'un primaire avant la mise en œuvre de la protection à l'eau est définie dans le fiche primaire du fabricant de la colle utilisée (cf. § 2.2 du Dossier Technique).

Raccord avec support base ciment (traitement de la jonction sol-mur)

Le raccord avec support à base ciment doit être réalisé conformément aux dispositions du §7.1.1.5 CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

Ancien carrelage conservé

La reconnaissance du carrelage existant et les travaux préparatoires sont effectués conformément au § 7.1.1.6 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

L'application éventuelle d'un primaire avant la mise en œuvre de la protection à l'eau est définie dans le fiche primaire du fabricant de la colle utilisée (cf. § 2.2 du Dossier Technique).

4.3 Mise en œuvre de la sous-couche PRIMO

4.3.1. Application en partie courante

- Les lés de PRIMO sont découpés sur mesure en fonction des besoins.
- Le mortier colle est appliqué sur le support à l'aide d'un peigne denté de 4 x 4 x 4 mm manière à respecter une consommation en mortier colle de 2 à 2,5 kg/m².
- La sous-couche PRIMO est ensuite appliquée : orienter précisément la sous-couche PRIMO dès son positionnement et tirer légèrement sur celle-ci pour bien la tendre. Une pression est exercée du centre du lé vers l'extérieur. A l'aide de la face lisse d'une taloche à plat ou une taloche à enduire tenue en biais, le lé est marouflé en prenant soin d'éliminer l'air qui se trouve dessous.

Nota : Ne pas circuler sur la sous-couche dans la phase de durcissement du mortier colle (12 heures environ).

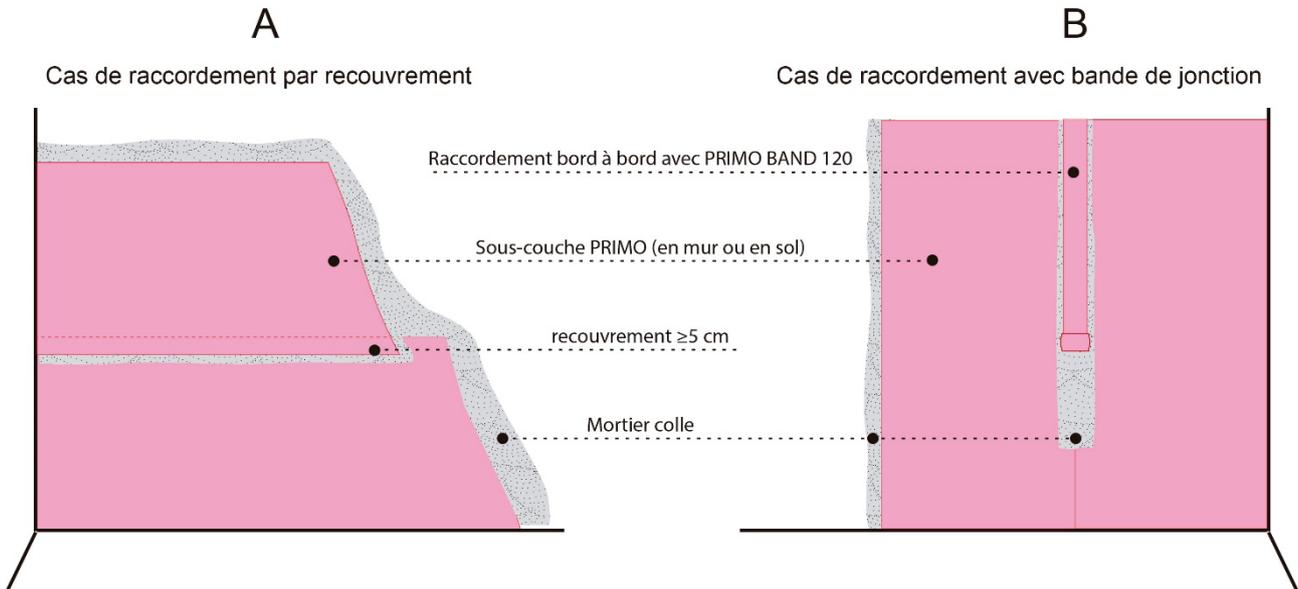
4.3.2. Raccordement de deux lés de PRIMO

Les lés peuvent être posés bord à bord ou avec un simple recouvrement.

- Raccordement bord à bord :
 - juxtaposer les deux lés,
 - appliquer le mortier colle dans la zone de raccord, puis la bande PRIMO BAND 120 est marouflée fermement en recouvrant des 2 lés.
- Raccordement par recouvrement :

- superposer les deux lés avec un recouvrement de 5 cm minimum,
- coller-les ensemble à l'aide de la colle et la spatule utilisée pour la pose en partie courante.

Figure 5 : Raccordement entre deux lés



4.3.3. Traitement des points singuliers

4.3.3.1. Raccordements sol-mur

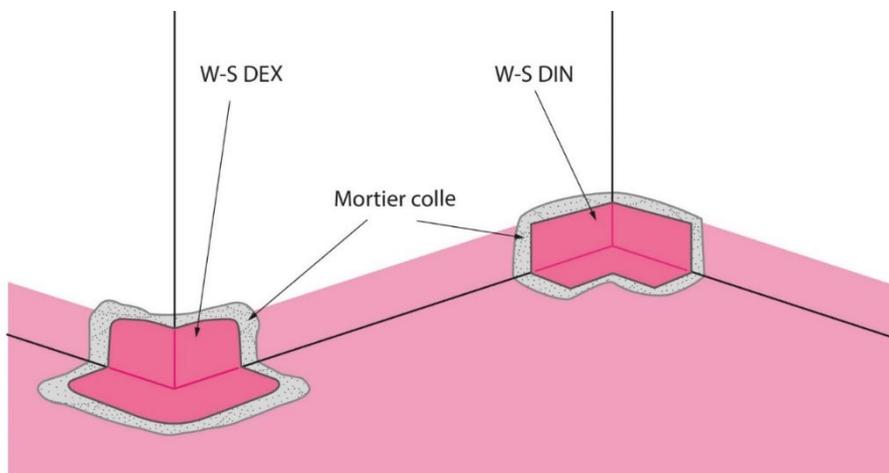
Le raccordement sol-mur est réalisé selon les dispositions du §7.2.1 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788) et complétées comme suit :

- soit au moyen de la bande de pontage PRIMO BAND 120 de 12 cm de large collée en sol avec le mortier colle appliqué à l'aide d'un peigne denté 4 x 4 x 4 cm. (figure 5B)
- soit au moyen du lé, appliqué en partie courante et remonté en murs sur une hauteur de 5 cm au moins au-dessus du revêtement fini, (figure 5A)

La hauteur du relevé de jonction sol-mur au-dessus du niveau fini de l'ouvrage horizontal doit être de 5 cm au moins.

Pour réaliser une jonction sol-mur sur cloison, enduit au plâtre ou en carreau de plâtre, une couche préalable de primaire doit être appliquée au mur sur 10 cm de haut.

Figure 6 : raccordement sol-mur au moyen de bande de pontage



Cas de la pose sur support sur Sous-Couche Acoustique Mince (SCAM)

La remontée est traitée au moyen de la bande PRIMO BAND 120 collée en sol et en mur avec le W-S MASTIC appliqué et étalé avec une spatule à dents fines de façon uniforme en sol et en mur.

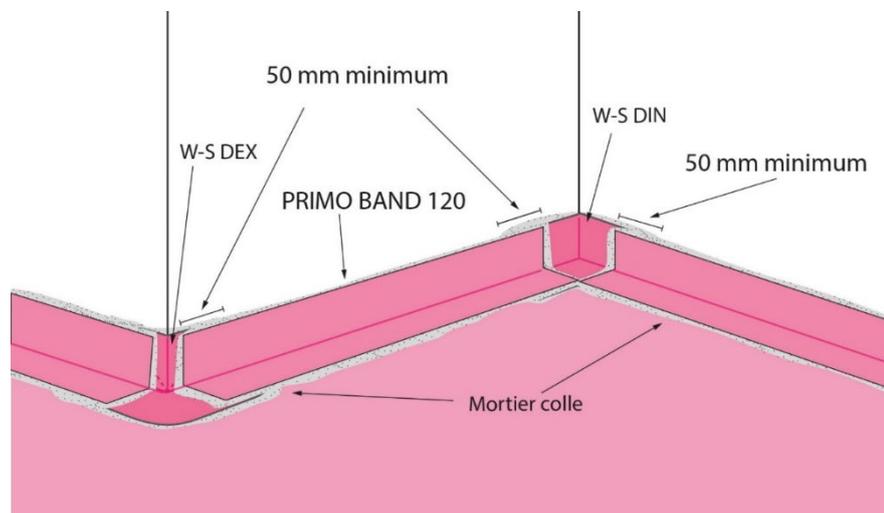
4.3.3.2. Traitement des angles

Les angles rentrants et sortants sont traités :

- soit au moyen des angles préformés W-S DIN (angle rentrant) ou W-S DEX (angle sortant) posés avec le même mortier colle.
- soit de la bande PRIMO BAND 120, découpée et pliée, puis posée avec le même mortier colle. Une noix de mastic sanitaire conforme à la norme NF EN 15651-3 est déposée dans le fond de l'angle ou sur la saillie.

Les recouvrements et le collage seront réalisés avec la colle à carrelage.

Figure 7 : Traitement des angles et raccordement sol-mur au moyen du lé du sol remonté en mur



4.3.3.3. Appareils sanitaires

La pose des appareils sanitaires est effectuée selon les préconisations du § 7.3 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB n° 3788), notamment pour les points suivants :

Cas des supports bois et chapes sèches

Le SPEC doit être mis en œuvre sur la totalité du sol et de la périphérie. Les appareils sanitaires sont fixés sur le carrelage fini.

Cas des chapes à base de sulfate de calcium

Le SPEC doit être mis en œuvre uniquement sur la périphérie du local.

Cas d'une chape à base de sulfate de calcium mise en œuvre sur support bois

Le bac à douche ou la baignoire sont installés après la mise en œuvre du carrelage sur l'ensemble de la surface du local.

Cas d'une chape à base de sulfate de calcium mise en œuvre sur support non sensible à l'eau

- Soit une réservation est réalisée pour poser le bac à douche ou la baignoire directement sur le support. Un traitement identique à celui de la périphérie de la pièce humide est effectué au niveau du coffrage.
- Soit le bac à douche ou la baignoire sont installés après la pose du carrelage sur l'ensemble de la surface du local.

Le raccordement aux appareils sanitaires est réalisé selon les dispositions du §7.3 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788) et complétées comme suit :

- Le traitement des raccords mur / bac à douche ou baignoire peut être réalisé à l'aide d'un profilé joint de baignoire en PVC rigide avec languette en PVC souple comme le profilé PROFILITEC INTERJOLLY IJ-P, ou d'un mastic sanitaire conforme à la norme NF EN 15651-3.
- Les autres appareils sanitaires sont fixés sur sol fini sur la sous-couche PRIMO à l'aide de chevilles préalablement enrobées d'un mastic sanitaire conforme à la norme NF EN 15651-3. Les goujons, tiges filetées ou vis sont équipés d'un col d'étanchéité en nylon.

Figure 8 : Raccordement au moyen d'un mastic sanitaire

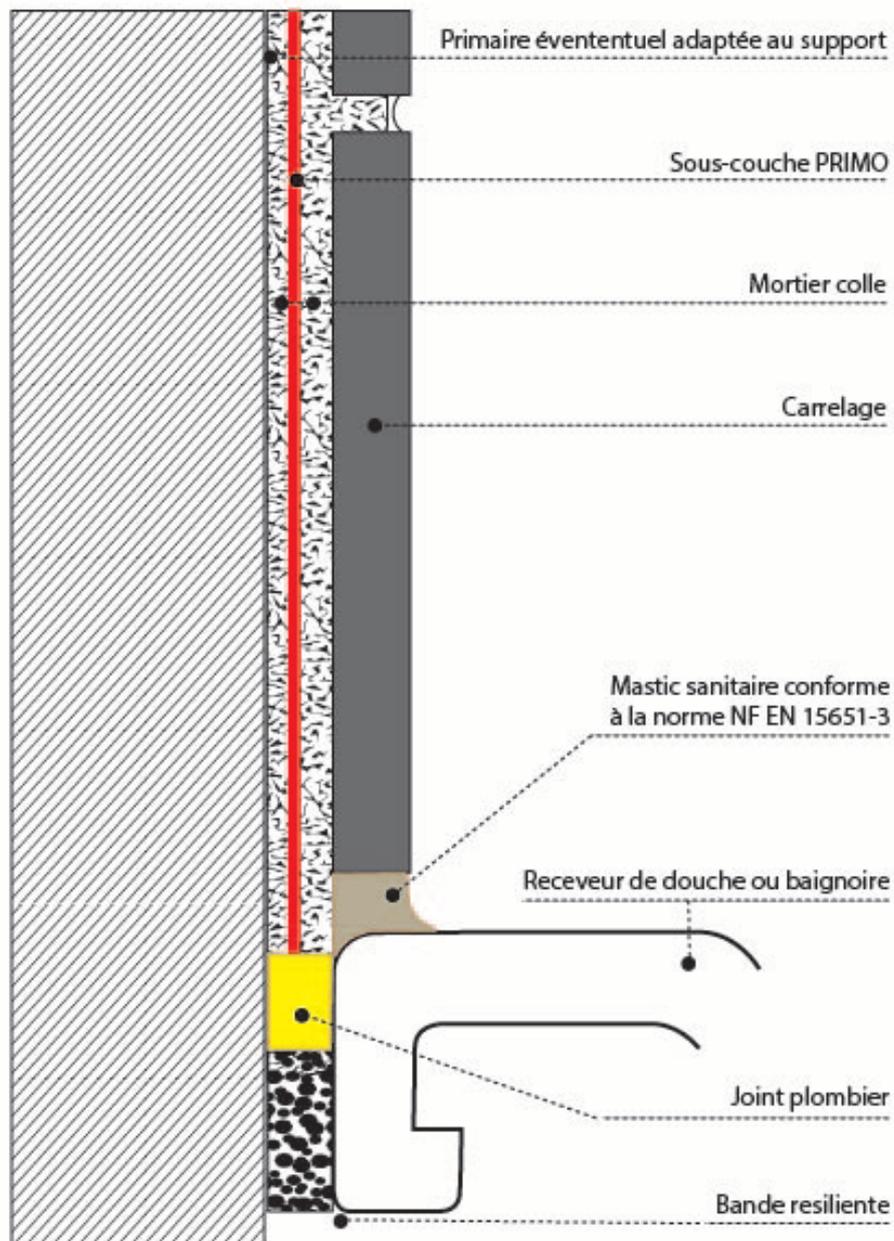
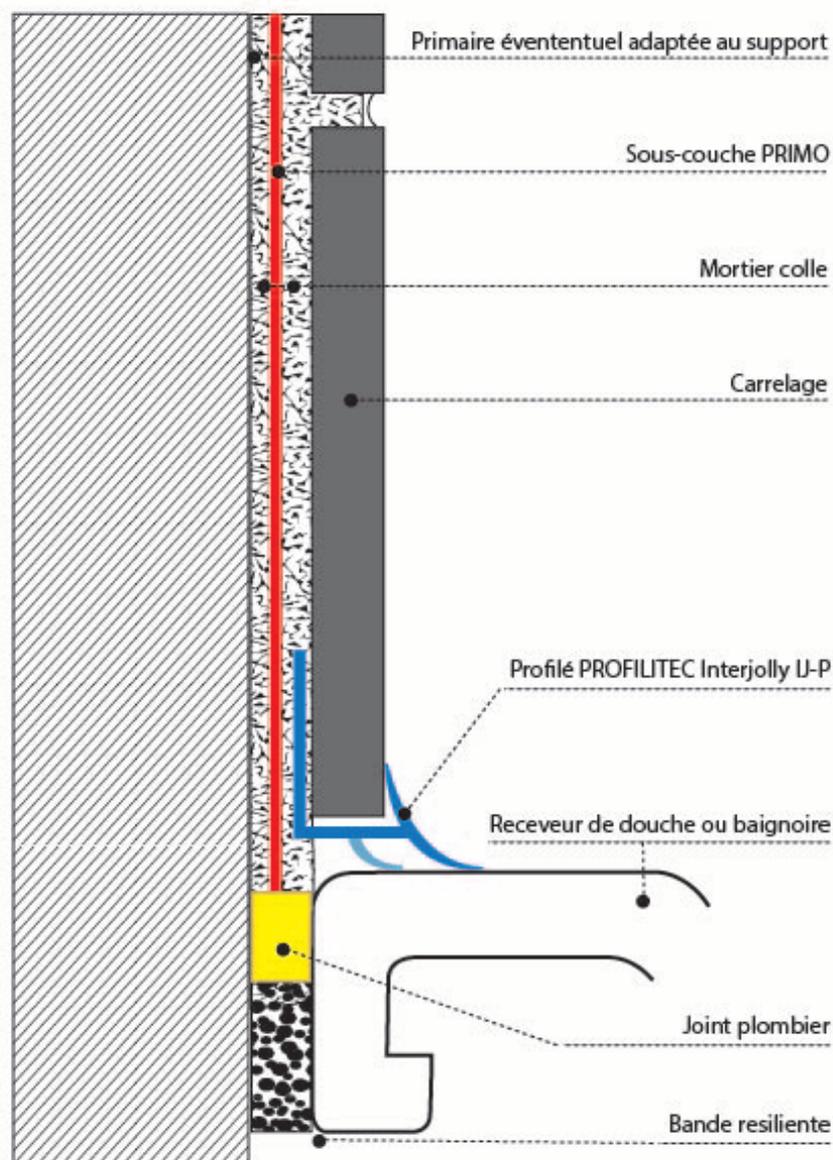


Figure 9 : Raccordement au moyen d'un profilé joint de baignoire



4.4 Traitement des joints

4.4.1. Joints de fractionnement du support

Les joints de retrait et de fractionnement peuvent être recouverts avec la sous-couche PRIMO.

4.5 Pose du carrelage

Délais avant la pose du carrelage

Pour de petites surfaces ($S \leq 10 \text{ m}^2$ environ), la pose du carrelage peut avoir lieu à l'avancement de la

pose de la sous-couche PRIMO avant le début de prise du mortier colle. Dans les autres cas, attendre le lendemain.

Protection de la sous-couche au sol

Pour toute circulation piétonnière sur la sous-couche et en cas de retard pour la mise en œuvre du carrelage, il faut protéger la sous-couche PRIMO en posant des planches ou des panneaux d'isolants dans les zones de circulation.

4.5.1. Partie courante

La mise en œuvre du carrelage est réalisée conformément aux prescriptions du § 7.5 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

4.5.2. Joints entre carreaux

Pour la réalisation des joints entre carreaux, se référer aux indications du NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

4.5.3. Joints périphériques

Les joints périphériques sont traités selon les prescriptions du NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

4.5.4. Joints de fractionnement du carrelage

Il n'est pas nécessaire de prévoir de joint de fractionnement.

4.6 Mise en service

Pour la pose collée, elle est faite conformément aux prescriptions générales indiquées dans le NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3)

« Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

En particulier :

- Circulation piétonne : 24 h après la réalisation des joints.
- Mise en service : 48 h après la réalisation des joints.
- 6 jours après la réalisation des joints avec le mortier colle PRB COL SOUPLE

5. Mise en œuvre du procédé en murs

5.1 Reconnaissance du support et préparation éventuelle

La reconnaissance et la préparation des supports en mur en travaux neufs et de rénovation sont effectuées selon les préconisations du §7.1.2 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

Le cas échéant, les primaires adaptés à chaque support en travaux neufs ou en rénovation et les prescriptions de mise en œuvre propre à chacun sont indiqués dans la fiche d'emploi des primaires des fabricants (cf. § 2.2 du Dossier Technique).

5.2 Traitement préalable

Les raccordements sol - murs et canalisation traversante doivent être traités partout où est appliqué PRIMO SPEC. Leur traitement est réalisé avant la partie courante.

5.2.1. Raccordement sol-murs

Le raccordement sol-mur est réalisé selon les dispositions du §7.2.1 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788) et complétées comme suit :

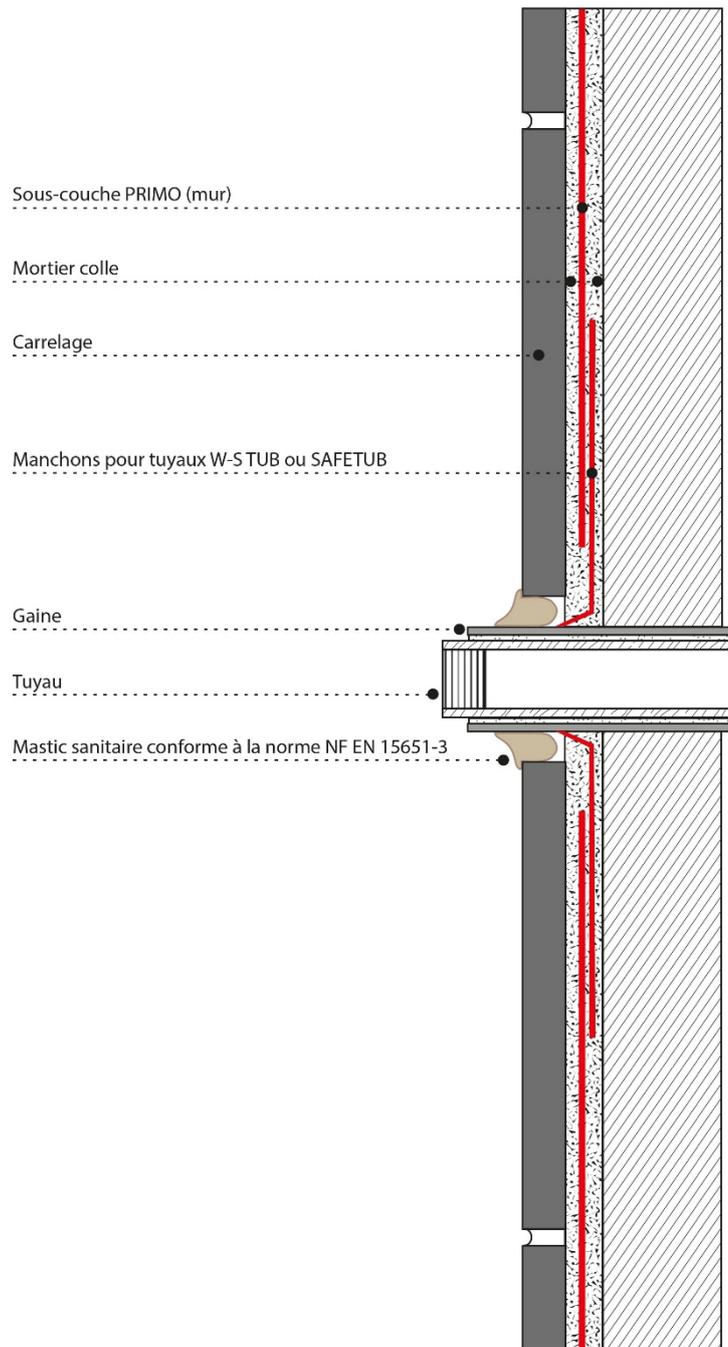
La plinthe se pose directement sur la remontée en PRIMO avec la même colle.

5.2.2. Canalisations traversantes

Le traitement des canalisations traversantes est réalisé selon les dispositions du §7.2.4.1 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

Pour les canalisations traversantes, utiliser le manchon W-S TUB ou la collerette SAFETUB collée avec le même mortier colle en association avec un mastic sanitaire conforme à la norme NF EN 15651-3.

Figure 10 : traitement des canalisations traversantes



5.3 Mise en œuvre de la sous-couche PRIMO

5.3.1. Application partie courante

Les lés PRIMO sont posés soit horizontalement soit verticalement.

Pour la pose horizontale, la pose s'effectue du bas vers le haut.

- Les lés PRIMO sont découpés sur mesure en fonction des besoins.
- La colle est appliquée sur le support à l'aide d'un peigne denté de 4 x 4 x 4 mm ou 6 x 6 x 6 mm de manière à respecter la consommation en colle de 2 à 2,5 kg/m².
- La sous-couche PRIMO est ensuite appliquée. Orienter précisément la sous-couche PRIMO dès son positionnement et tirer légèrement sur celle-ci pour bien la tendre. Une pression est exercée du centre vers l'extérieur. A l'aide de la face lisse d'une taloche à plat ou une taloche à enduire tenue en biais, le lé est marouflé en prenant soin d'éliminer l'air qui se trouve dessous.

5.3.2. Raccordement de deux lés de PRIMO

Les dispositions du § 4.3.2 sont à suivre.

5.4 Traitement des points singuliers

5.4.1. Raccordement mur – mur

Le raccordement mur - mur s'effectue en même temps que la partie courante. Se reporter au § 4.2.3.1.

5.4.2. Appareils sanitaires

Le raccordement aux appareils sanitaire est réalisé selon les dispositions du §7.3 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

5.5 Pose collée du carrelage

La mise en œuvre du carrelage peut être réalisée « frais sur frais » pour les carreaux céramiques de surface maximale de 3600 cm².

5.5.1. Partie courante

La mise en œuvre du carrelage est réalisée conformément aux prescriptions du §7.5 du CPT SPEC Nattes (e-cahier du CSTB 3788).

5.5.2. Joints entre carreaux

Pour la réalisation des joints entre carreaux, se référer aux indications du NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1) « Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs ».

6. Assistance technique

La Société ESTIL GURU met son assistance technique à la disposition des entreprises, des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, pour la mise en route des chantiers et la maîtrise des aspects particuliers de ce procédé.

Nota : Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage ni à l'acceptation des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

B. Résultats expérimentaux

Des essais pour l'évaluation de l'aptitude à l'emploi de la sous-couche PRIMO ont été réalisés au CSTB.

Il s'agit :

- de vérification de l'assemblage des lés vis-à-vis des risques d'infiltration en surface du carrelage,
- d'essais d'adhérence après colles à carrelage choisies,
- de vérification de l'absence d'infiltration d'eau aux raccords sol/murs traités avec la bande de renfort et les angles préformés,
- de vérification de la fonction de protection à l'eau en cas de tassement du support flottant.

Rapports d'essais n° DSR-S-23-21971 et DSR-S-24-31003

C. Références

C1. Données Environnementales

La membrane PRIMO fait l'objet d'une Déclaration Environnementale du Produit (EPD) d'accord avec la norme NF EN 15804 :2012+A2. Cette déclaration est vérifiée par une tierce partie sous le programme The international EPD System et publiée sur le site www.environdec.com avec le n° S-P-10295.

Le procédé PRIMO SPEC ne fait pas l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) vérifiée à travers du programme INIES.

C2. Autres références

- Lancement du procédé : 2022
- Importance des chantiers : plusieurs milliers de m² ont été réalisés en Espagne depuis 2022.